

Programme RÉNORÉGION

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Sont visés ici, les bâtiments mettant en péril la sécurité de ses habitants et les infrastructures connexes.

Ce programme n'est pas lié à l'économie énergétique.

Les travaux de rénovation doivent débuter seulement après la réception du certificat d'admissibilité émis par la MRC des Laurentides.

Exemples de travaux subventionnés :

Toiture, structure, revêtement, entrée électrique insuffisante, portes et fenêtres âgées et endommagées.

Pour toutes questions, veuillez contacter la MRC des Laurentides au 819-425-5555 #1060.

Pour vous inscrire, veuillez contacter votre municipalité.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur le site :

WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA



NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les travaux doivent :

- Coûter au moins 3 500\$;
- Être réalisés pour corriger une ou plusieurs défauts majeurs;
- Être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- Être terminés dans les 6 mois suivants leur autorisation.

La résidence doit :

- Servir de résidence principale au propriétaire-occupant;
- Avoir une valeur uniformisée maximale de 150 000\$ pour 2021 (en excluant la valeur du terrain).

Selon les revenus du ménage, la subvention peut atteindre 95% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000\$ ou 25 000\$, dépendamment du revenu du ménage. Elle est versée uniquement une fois les travaux terminés. Les revenus annuels de votre ménage pour l'année d'imposition 2021 doivent être inférieurs aux montants suivants :

1 personne seule ou couple :

32 500 \$

2-3 personnes (sauf couple) :

37 000 \$